

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2690

présenté par  
M. Croizier

-----

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	77 650 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	77 650 000
<b>TOTAUX</b>	77 650 000	77 650 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à maintenir en 2026 les moyens alloués aux missions locales à hauteur des crédits votés en loi de finances initiale pour 2025.

Après une amélioration entre 2022 et 2023, le taux de chômage des jeunes est reparti à la hausse en 2024 et reste élevé en 2025, autour de 18-19%, soit plus du double du taux global de chômage de la population active.

Les Missions Locales constituent le premier service public de proximité pour l'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes. L'offre de services différenciée des Missions Locales réside dans leur approche globale de l'accompagnement pour toutes les jeunes et notamment les publics les plus vulnérables.

Or, en cette fin d'année 2025, les Missions Locales seront obligées de ralentir, pour des raisons budgétaires, voire de freiner les actions qu'elles mettent en place pour l'insertion professionnelle et la réussite des jeunes.

Ces baisses très importantes risquent d'entraîner une dégradation de la qualité de l'accompagnement et une diminution du nombre de jeunes accompagnés par les Missions Locales.

Pour se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances, cet amendement diminue les crédits, en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour un montant de 77 650 000€ du programme 155 – Soutien des ministères sociaux – en son action 33. Il abonde le programme 102 – Accès et retour à l'emploi – en son action 02 de 77 650 000€.